

• (5.30 p.m.)

M. Patterson: Exemption minable.

M. Byrne: Aux termes des programmes d'allocations familiales et d'allocations aux jeunes, on appuie le revenu des familles qui ont des enfants de moins de 17 ans. En 1966-1967, le gouvernement fédéral a dépensé en tout, pour ces programmes, 621 millions de dollars. La moyenne annuelle des allocations familiales fut de \$81.12 par enfant et celle des allocations aux jeunes, de \$115 par enfant.

Le député a signalé que nous étions disposés à dépenser 100 millions de dollars pour la défense, à compter de l'an dernier, et que ce montant ne représente qu'un cinquième de ce que nous payons annuellement en allocations familiales. Nous avons entendu le même genre de propagande en 1938 et 1939, de la bouche du chef de son parti qui, plus tard, n'était même pas prêt à payer les frais de formations des cadets de la milice, pour la défense éventuelle du Canada. Ses vues ont changé considérablement avec la guerre et à mesure que les nazis commençaient à ravager l'Europe.

La proposition du député ne précise pas si l'allocation aux mères serait universelle ou si elle serait versée après évaluation des revenus. Le projet de résolution n'en dit sûrement rien. Si elle était universelle, l'allocation jouerait en faveur des familles à gros revenus, par rapport à celles qui ont de petits revenus, car chaque mère recevrait la même somme. Si elle faisait l'objet d'une évaluation des revenus, elle entraînerait des complications administratives considérables, ce qui est peu dire. C'est d'autant plus vrai que les revenus des familles qui bénéficieraient de ce programme sont très variés.

La proposition ne tient pas compte des besoins particuliers, en matière de revenus, des familles qui dépendent d'une femme, soit d'une veuve, d'une divorcée ou d'une femme séparée. La représentante a dit qu'on devrait encourager les mères à rester au foyer. Elle oublie que les allocations sociales et les allocations aux veuves sont beaucoup plus généreuses que ce qui a jamais été envisagé en France ou en tout autre pays. Le montant prévu n'est peut-être pas suffisant pour répondre aux besoins, mais il est largement supérieur à celui qui est accordé dans aucun des pays que le député peut avoir mentionnés. Dans la plupart des cas, le besoin de revenus supplémentaires est-il plus grand que pour les familles ordinaires, mais la présence de la mère à la maison est encore plus importante pour favoriser la vie de famille.

De par sa nature même, pareil programme d'allocations aux mères de famille donnerait

lieu à des abus. En dépit de rouages administratifs compliqués et coûteux, il serait extrêmement difficile d'empêcher les bénéficiaires d'exercer un emploi rémunéré en dehors du foyer.

Malgré l'augmentation sensible du revenu réel des familles, depuis quelques années, le nombre de femmes mariées qui travaillent n'a cessé de croître. Par exemple, de 1951 à 1961 la moyenne des salaires hebdomadaires, en dollars d'aujourd'hui et pour toutes les industries, est passée de \$50.04 à \$78.11, soit une augmentation de 56.1 p. 100. Rajustée d'après l'indice des prix à la consommation de 1949, l'augmentation s'élève à 37.4 p. 100. De 1951 à 1961 également, la proportion des femmes mariées dans l'effectif de main-d'œuvre est passée de 9.56 p. 100 à 18.47 p. 100; c'est dire qu'elle a presque doublé. Par conséquent, on est en droit de se demander si l'augmentation du revenu familial par le truchement d'allocations aux mères de famille, comme le propose le député, aboutirait vraiment au résultat escompté.

Un tel programme d'allocations aux mères serait forcément très coûteux. Si, par exemple, on versait une allocation annuelle de \$120, ce qui ne serait que \$10 par mois, à toutes les familles comptant un mari, une épouse et des enfants admissibles aux allocations familiales en 1961, cela coûterait près de 280 millions de dollars par année. Si l'on voulait verser une aide plus que symbolique, disons 30 dollars par mois, cela nous coûterait près de 1 milliard de dollars, soit plus que les prestations de sécurité de la vieillesse. Si l'on ajoute les prestations de sécurité de la vieillesse aux allocations d'assistance à la vieillesse et aux prestations supplémentaires, on obtient un chiffre d'environ 1 milliard de dollars. Bien que nous ne disposions pas encore des chiffres du recensement de 1966, il n'y a aucun doute que le nombre des familles visées est beaucoup plus élevé qu'en 1961. Donc, ce programme coûterait beaucoup plus cher que les chiffres cités plus tôt. Alors, il ne semble guère possible d'adopter la proposition du député vu la situation budgétaire actuelle du gouvernement fédéral.

Le député a parlé de l'Institut Vanier de la famille. Cet institut n'a certainement pas prévu la légalisation de l'avortement. Le document qu'il a préparé, toutefois, est significatif et important, et l'on devrait étudier minutieusement ses recommandations.

J'admets qu'il y a pénurie de garderies d'enfants, mais voyons combien de centres familiaux pourraient être créés au moyen des seuls crédits administratifs nécessaires à mettre en œuvre la proposition du député. Quels efforts ont fait, dans ce domaine, les pays